



MOTIF DE LA REQUÊTE

A. Résiliation de l'occupation du logement réservé aux membres

Cochez les cases ci-dessous pour indiquer le motif pour lequel vous présentez une requête à la CLI pour faire résilier l'occupation du logement réservé aux membres et faire expulser le membre :

Motif 1 : Le membre de la coopérative a reçu un avis de résiliation de l'occupation.

Cochez les cases correspondant à chacun des avis de résiliation de l'occupation que vous avez donnés au membre de la coopérative :

- Avis de la coopérative pour la résiliation de l'occupation en raison d'entrave à la jouissance raisonnable, de dommages ou de surpeuplement (*formulaire N5C*)
- Avis de la coopérative pour la résiliation de l'occupation en raison d'actes illicites ou d'assertion inexacte quant au revenu pour un logement réservé aux membres dont le loyer est indexé sur le revenu (*formulaire N6C*)
- Avis de la coopérative pour la résiliation de l'occupation pour de graves problèmes causés dans le logement réservé aux membres ou l'ensemble d'habitation (*formulaire N7C*)
- Avis de la coopérative pour la résiliation de l'occupation pour défaut constant d'acquittement des frais ou en raison de la cessation de l'admissibilité (*formulaire N8C*)

En plus des motifs indiqués dans les avis de résiliation de l'occupation que vous avez donnés au membre de la coopérative, vous devez fournir ci dessous les autres faits sur lesquels vous entendez vous appuyer pour cette requête.

Cochez cette case si vous poursuivez vos explications sur une autre feuille jointe à la requête.



Motif 2 : Le membre de la coopérative a abandonné le logement réservé aux membres.

N.B. Le membre de la coopérative doit avoir un arriéré de frais de logement mensuels ordinaires pour que la CLI détermine qu'il a abandonné le logement réservé aux membres.

Veillez expliquer : Pourquoi la coopérative croit-elle que le membre de la coopérative a abandonné le logement réservé aux membres?

Cochez cette case si vous poursuivez vos explications sur une autre feuille jointe à la requête.

B. Indemnité

La coopérative pourrait avoir droit à une indemnité versée par le membre de la coopérative. Cochez les cases ci-dessous pour indiquer si la coopérative demande une indemnité pour l'un des motifs suivants.

Indemnité pour l'usage et l'occupation du logement réservé aux membres par le membre (occupation « après terme »)

Remplissez cette section si la coopérative demande à la CLI de rendre une ordonnance exigeant que le membre de la coopérative paie une indemnité pour chaque jour où il est resté dans le logement sans payer après que son adhésion et ses droits d'occupation ont pris fin. (N.B. Veuillez remplir aussi la section intitulée « Montants remboursables » ci-dessous.)

Montant actuel des frais de logement mensuels ordinaires : _____ , \$

Frais liés aux chèques sans provision

Remplissez le tableau ci-dessous si la coopérative désire aussi que le membre de la coopérative paie les frais exigés par la banque et les frais d'administration connexes pour des chèques sans provision qu'il a remis.

Montant du chèque \$	Date du chèque (jj/mm/aaaa)	Date des frais bancaires (jj/mm/aaaa)	Frais bancaires \$	Frais d'administration \$	Total des frais \$
, _____	/ /	/ /	, _____	, _____	, _____
, _____	/ /	/ /	, _____	, _____	, _____
, _____	/ /	/ /	, _____	, _____	, _____
Total des frais de chèque(s) sans provision :					, _____ \$

Annexez d'autres feuilles au besoin.



Indemnité pour dommages

Remplissez cette section si la coopérative demande à la CLI de rendre une ordonnance exigeant que le membre paie les coûts raisonnables engagés par la coopérative pour réparer ou remplacer les biens endommagés par le membre de la coopérative, un invité ou un autre occupant du logement réservé aux membres. Pour demander une indemnité à cet égard, la coopérative doit avoir donné au membre de la coopérative un avis de résiliation de l'occupation pour ce motif. (N.B. Veuillez remplir aussi la section intitulée « Montants remboursables » ci-dessous.)

Le coût de réparation ou de remplacement des biens endommagés est de : _____ , \$

Veillez expliquer : Quels étaient les dommages matériels? Comment le coût de réparation ou de remplacement des biens endommagés a-t-il été calculé?

Cochez cette case si vous poursuivez vos explications sur une autre feuille jointe à la requête.

Indemnité pour assertion inexacte quant au revenu

Remplissez cette section si la coopérative demande à la CLI de rendre une ordonnance exigeant que le membre de la coopérative paie le montant supplémentaire que le membre de la coopérative aurait été tenu de payer s'il n'avait pas fait une assertion inexacte en ce qui concerne son revenu ou celui de membres de son ménage. Pour demander une indemnité à cet égard, la coopérative doit avoir donné au membre de la coopérative un avis de résiliation de l'occupation parce qu'il a fait une assertion inexacte quant à son revenu ou celui de membres de son ménage.

Montant supplémentaire qui aurait dû être payé : _____ , \$

Veillez expliquer : Comment ce montant supplémentaire a-t-il été calculé?

Cochez cette case si vous poursuivez vos explications sur une autre feuille jointe à la requête.

**Montants remboursables**

Si la coopérative demande une indemnité pour l'occupation « après terme » ou pour des dommages, indiquez aussi les renseignements suivants :

Montant du dépôt de garantie : _____ , \$

Montants remboursables :

Description	Montant payé
	,
	,
	,
	,
	,
	,
	,
	,
	,

N.B. Ces sommes détenues par la coopérative serviront à compenser toute somme que le membre de la coopérative pourrait être tenu de payer en guise d'indemnité.